

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 19 (1948)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

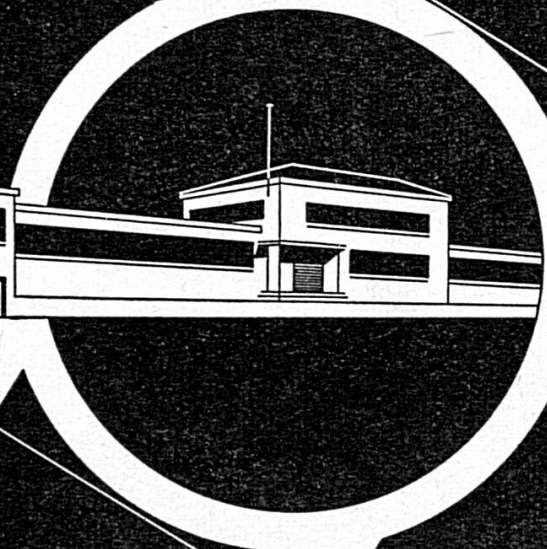
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES

E. PIQUEREZ
S.A.



BASSEECOURT
SUISSE

Caisse d'Épargne de Bassecourt

Porrentruy — Delémont — Moutier

Banque régionale d'épargne et de crédit

*Toutes opérations de banque aux
meilleures conditions.*

J. A. Delémont

Pour le décolletage de précision

BECHLER

Tours automatiques de haute production

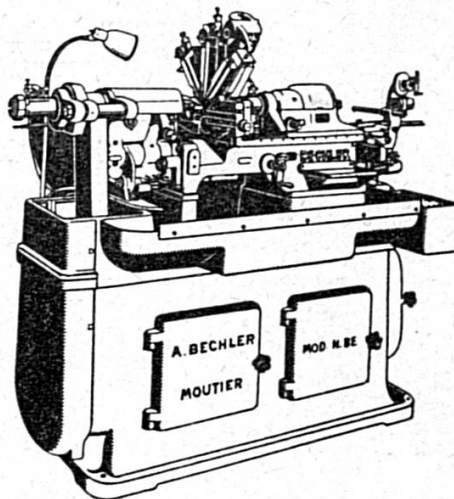
FABRIQUE DE MACHINES

André Bechler S. A.

MOUTIER (J. B. Suisse)

L'usine suisse la plus importante pour la fabrication de tours automatiques à décolleter.

338



CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE BERNE

SCHWANENGASSE 2

Capital de dotation Fr. 30.000.000.—

Réserves Fr. 10.300.000.—

Prêts hypothécaires pour plus de Fr. 500.000.000.—

tous en premier rang (maximum, 2/3 de l'estimation cadastrale), garantis exclusivement par des immeubles sis dans le canton de Berne.

Tirelires

Elles sont expédiées au dehors par la poste

Nous acceptons des DÉPÔTS :

Sur livrets d'épargne

En règle générale, le déposant peut disposer en tout temps du montant du dépôt.

Sur obligations et bons de caisse

nominatifs ou au porteur

349